



Paris, le 22 novembre 2018

SNPES-PJJ/FSU et CGT PJJ

A

Madame la directrice de la PJJ

Objet : Préavis de grève reconductible pour le mercredi 28 novembre concernant la réforme de la filière socio-éducative

Madame la Directrice de la PJJ ,

La CGT PJJ et le SNPES-PJJ/FSU font toujours le constat, qu'en dépit des vos engagements concernant l'information et la consultation des organisations syndicales sur l'état d'avancement de la réforme de la filière socio-éducative, vous agissez tout autrement.

Le SNPES-PJJ/FSU et la CGT PJJ sont toujours opposés à ce projet de statut a minima qui, loin de reconnaître le niveau de responsabilité et de compétence des RUE, vient de surcroît verrouiller toute possibilité d'évolution de l'ensemble de la filière socio-éducative.

Malgré une rencontre avec le cabinet de la ministre, aucune avancée significative a été proposée.

Lors de la journée de grève du 22 novembre, les personnels, partout en France, ont montré l'expression de leur mécontentement soutenus par nos organisations syndicales qui ont boycotté le CTM.

Pour toutes ces raisons la CGT PJJ et le SNPES-PJJ/FSU déposent un préavis de grève nationale reconductible à partir du mercredi 28 novembre 2018.

Dans le cadre du préavis, nous restons disponibles pour une éventuelle audience.

Le SNPES-PJJ/FSU et la CGT PJJ.